

Lettre de la Nation au Président de la République, le mettant en demeure de faire toute la Vérité sur l'épidémie, de déclassifier les rapports du Conseil de Défense Sanitaire, de mettre fin sans délai à la vaccination de masse et au passeport anti-sanitaire, et de mettre un terme à l'état d'urgence sanitaire



Par Capitaine Alexandre JUVING-BRUNET

[Illustration : Comité de Salut du Peuple / National – Accueil | Facebook]



Monsieur le Président de la République,

Votre Liberté de chef de l'État ne vous dispense pas du devoir de respecter votre parole donnée de n'imposer ni le « pass sanitaire » ni l'obligation vaccinale. Votre liberté ne vous dispense ; ni du devoir de Vérité médicale ; ni, pour pouvoir établir la balance bénéfice/coût, du devoir de publier journallement l'évaluation du « quoi qu'il en coûte ! » de votre politique de guerre épidémique ; ni de votre devoir de ne pas cacher la Vérité médicale des faits et chiffres prouvant que le résultat de votre politique frappant

d'interdit la Médecine d'Hippocrate est exactement inverse de celui que vous avez annoncé, comme l'atteste les huit éléments de preuve suivants.

## Premier élément : la négation du traitement au profit du tout-vaccin

La « *Réponse de la Nation au Président de la République, Pour en finir avec le coronavirus et la peur : Ordre de Mission, Exit le Vaccin !* », du 28 avril 2020, apportée à l'Élysée par les Gilets Jaunes constituants, a apporté la Preuve de l'intention criminelle ayant présidé à la politique anti-sanitaire de refus d'appliquer la véritable médecine avec un protocole basé sur le traitement qui s'imposait pour ramener cette épidémie à sa plus simple expression. Cette lettre vous alertait sur l'applicabilité et l'efficacité immédiate du traitement, en ces termes : « *Le 15 avril le Dr. Gilles Besnainou a lancé un appel de salut public pathétique à tous les Français : "on a les antibiotiques, on a le traitement ; maintenant on sait soigner le coronavirus !" cette lettre évaluait la surmortalité de 82,5 % devant résulter d'un négationnisme du traitement sur les malades du coronavirus. Mais insensible à toute humanité et aux intérêts fondamentaux de la France, vous n'avez ni répondu à cette lettre écrite au nom de la Nation, ni a fortiori agi pour sauver vos compatriotes d'une mort barbare ! Le serment d'Hippocrate est violé, la médecine immémoriale mise hors la loi.*

## Deuxième élément : la fraude sur les autorisations d'AMM conditionnelles

Compte tenu des délais et des conditions nécessaires pour obtenir d'authentiques AMM répondant à tous les critères de garantie, nulle AMM d'injection d'ARN-messager ou autre n'aurait pu être obtenue si l'existence de traitement n'avait tout de suite été niée par votre gouvernement. C'est donc par fraude, par négationnisme mortifère du traitement que les AMM conditionnelles des prétendus vaccins ont été obtenus. C'est ce qu'atteste le règlement européen n°2020/1043, adopté en urgence le 15 juillet 2020, qui a supprimé toutes les procédures de protection, d'analyse du risque, de contrôle, de suivi, d'étiquetage et d'information du public concernant l'utilisation, le transport, la dissémination dans l'environnement, l'injection aux Êtres humains d'organismes et de micro-organismes génétiquement modifiés, dès qu'il s'agit de recherches ou essais cliniques sur un vaccin ou un médicament contre la Covid-19.

## Troisième élément : le vaccin ne protège ni de la contamination ni même des cas graves

C'est le constat officiel. Dans son ordonnance du 2 avril 2021, le Conseil d'État a bien estimé que les personnes vaccinées "*peuvent demeurer porteuses du virus et ainsi contribuer à*

- *la diffusion de l'épidémie*". Et à cette occasion, Olivier Véran, Ministre de la solidarité et de la santé a bien déclaré : "*les personnes vaccinées*

*sont aussi celles qui sont les plus exposées aux formes graves et aux décès en cas d'inefficacité initiale du vaccin [admirez la litote] ou de réinfection post-vaccinale ou de la virulence d'un variant [...] Le vaccin n'empêche pas de transmettre le virus aux tiers. L'impact de la vaccination sur la propagation du virus n'est pas encore connu." Soit l'inverse du Mensonge d'État diffusé partout : "Tous vaccinés, tous protégés".*

## Quatrième élément : le passeport vaccinal est anti-sanitaire

Encore une inversion. Le passeport imposé même pour prendre un café sur une terrasse

n'est qu'une persécution pour rendre la vie insupportable à ceux qui ne sont pas vaccinés. Dispenser du test les vaccinés, potentiellement contaminants, qui vont dans un lieu confiné pour se mélanger avec des non-vaccinés à test négatif, au risque de les infecter est donc anti-sanitaire !

## Cinquième élément : la preuve de l'inefficacité vaccinale par le Royaume-Uni et Israël

Exactement à l'inverse de ce que vous aviez annoncé à Tahiti, le 24 juillet 2021, à savoir

que partout où l'on vaccinait le virus reculait, les chiffres prouvent que dès son apparition la

vaccination fait flamber les poussées épidémiques, avec deux modèles :

- Le Royaume-Uni constitue le champion européen de la vaccination utilisant l'Astra Zeneca avec plus de 70 % des habitants primo-vaccinés, et 59 % disposant d'un schéma vaccinal complet. Ce taux élevé de "vaccination" n'a pas évité une explosion des cas au début de l'été, avec, à la mi-juillet jusqu'à 60 000 nouveaux cas quotidiens. Devant cette reprise importante de l'épidémie malgré la vaccination, monsieur Andrew Pollard, représentant de l'Oxford Vaccine Group, a reconnu devant le parlement : *"l'immunité collective par le vaccin est un mythe"* ;
- Israël est une catastrophe niée par les responsables politiques. Champion de l'injection Pfizer, jadis partout cité en exemple d'efficacité, Israël est actuellement durement rappelé à la réalité et représente maintenant le modèle de l'échec vaccinal. 70 % de la population est primo-vaccinée, et près de 90 % des personnes à risque ont un cycle vaccinal complet. Mais l'épidémie est repartie plus forte que jamais depuis fin juin et plus de 11 000 nouveaux cas ont été enregistrés en 1 jour (le 14 septembre 2021) dépassant de près de 50 % les pics observés en janvier 2021 lors de la poussée qui a suivi les premières injections Pfizer. Depuis les

vaccinations, les poussées épidémiques sont de plus en plus fortes.

## Sixième élément : la vaccination provoque l'irruption des variants

Exactement à l'inverse de votre campagne de propagande – *“Tous vaccinés, tous protégés”* – la vaccination ne combat pas l'épidémie, elle la multiplie, comme l'attestent notamment, sous sa haute autorité, notre prix Nobel de médecine le professeur Luc Montagnier : *“Les variants viennent des vaccinations”*.

## Septième élément : le tabou sur la vague de morts et d'effets graves de la vaccination

Tout est fait pour cacher le *“quoi qu'il en coûte”* de votre campagne de vaccination forcée. L'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé), chargée de recenser et d'évaluer les résultats d'enquête de pharmacovigilance devant surveiller *“en temps réel”* le profil de sécurité des vaccins, à partir des déclarations réalisées par les professionnels de santé, les personnes vaccinées ou leur entourage, est d'une opacité totale. Au 26 septembre 2021, 1205 morts, 90 236 effets indésirables – dont 22 559 graves – ont été déclarés en France, à la suite d'injections. Coût en vie et préjudices dramatiquement sous-évalué. C'est ce que montre une étude comparative avec l'Écosse où le département de Santé Publique a recensé 5 522 personnes décédées dans les 28 jours suivant un vaccin contre le covid-19, alors que la population écossaise n'a que de 5,454 millions d'habitants, avec un recensement de 7 820 décès covid-19 depuis le début de la pandémie. En France le sujet est tabou, l'omerta règne, alors que le nombre de morts et d'effets indésirables devrait être donné dans les médias quotidiennement au même titre que les autres chiffres de l'épidémie.

## Huitième élément : l'obligation vaccinale, une condamnation à mort potentielle

Portant atteinte à nos droits élémentaires en créant des discriminations parmi les Citoyens d'un même Peuple, le passeport imposé même pour prendre un café sur une terrasse n'est qu'une persécution pour rendre la vie insupportable à ceux qui ne sont pas vaccinés. Mais elle équivaut à une condamnation à mort potentielle comme la vaccination obligatoire. C'est donc en toute logique médicale et orale que le Pr Montagnier, prix Nobel de médecine, a dit qu'il *“était temps de stopper cette campagne”*.

En conclusion, vous avez dit aux Français que leur droit à la liberté ne les dispensait pas de leur devoir de se faire vacciner. Au contraire, c'est votre devoir de chef d'État de faire toute la vérité sur le *“quoi qu'il en coûte”* de votre politique de vaccination forcée plus mortifère et dévastatrice que le virus et d'en tirer les conséquences qui s'imposent.

En plein accord avec le professeur Montagnier et au nom de la Vérité, de la

science médicale, du Conseil d'État et de la Nation, de sa lettre du 28 avril 2020, nous vous mettons donc en demeure :

1. *De faire toute la vérité médicale sur l'épidémie*, en publiant quotidiennement les chiffres des morts et des effets indésirables de votre vaccination de masse forcée ;
2. *D'en tirer une base de données*, facilement utilisable par tous les Français par synthèse et périmètres (âges, vaccin, catégories d'effet, etc.) avec un historique cumulable depuis 2020 ;
3. *D'en tirer toutes les conséquences*, en mettant fin sans délai à votre campagne de vaccination forcée et au passeport anti-sanitaire, liberticides et plus mortifères que le virus lui-même avec les variants qu'il multiplie.

Monsieur le Président de la République, nous sommes prêts à débattre publiquement, scientifiquement et démocratiquement, de ces huit éléments de preuve – prouvant que votre politique est exactement l'inverse de la science médicale, de la protection de la santé des Français et de leurs intérêts fondamentaux –, avec vous ou avec vos représentants, en vue d'un retour sans délai à la vie normale des Français.

Sans réponse de votre part, prenant acte du fait que vous ne seriez plus alors l'émanation ni de la Nation, ni de ses droits naturels et imprescriptibles, ni de ses intérêts fondamentaux, ni de sa volonté générale et par conséquent du Peuple français dans son ensemble, nous nous verrions dans l'obligation d'en tirer toutes les conséquences, de fait et de droit, pour restaurer au plus vite le Peuple souverain dans sa pleine souveraineté et la Démocratie dans son juste fonctionnement, comme expression de la volonté générale et non d'intérêts particuliers contraires aux intérêts vitaux de la France.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Au nom de la Nation,

Capitaine Alexandre JUVING-BRUNET

Initiateur des Comités de Salut du Peuple



